



CHARTRE ESG

2021



Sommaire



Enjeux prioritaires de la démarche de développement durable page 3



Nos engagements ESG dans notre activité de gestion d'actifs page 4

GOUVERNANCE ET INVESTISSEMENT RESPONSABLE page 4

Notre stratégie d'investissement responsable page 4

Politique d'exclusion page 5

Intégration des risques en matière de durabilité page 5

Intégration des risques en matière de durabilité
dans les décisions d'investissement page 5

Intégration des risques en matière de durabilité
dans la politique de rémunération page 5

Intégration ESG page 6

Intégration ESG en phase d'étude pré-acquisition page 6

Intégration ESG pendant la phase de détention des actifs page 6

Investissement thématique et d'impact page 7

Un fonds actions thématique dédié à la ville durable labélisé ISR page 7

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET BIODIVERSITÉ page 8

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE page 8

**SATISFACTION CLIENT ET RELATION
AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES** page 9

Engagement page 9

Reporting ESG et transparence page 9



Gouvernance ESG page 10

Déclinaison des thèmes prioritaires au niveau de l'approche
de Responsabilité Sociétale d'Entreprise page 11



Enjeux prioritaires de la démarche de développement durable

Premier acteur indépendant sur le marché des SCPI, SOFIDY (ou la « **Société** ») est un gestionnaire de référence dans le paysage de la gestion d'actifs immobiliers en France et en Europe. L'immobilier est un secteur à forte empreinte environnementale du fait des consommations énergétiques liées à la construction et à l'exploitation des immeubles (chauffage, climatisation, éclairage). En outre, l'accessibilité des bâtiments et le bien-être de ses occupants sont des enjeux au cœur des préoccupations de la ville durable.

En tant qu'acteur majeur de la gestion d'actifs immobiliers, SOFIDY a pour objectif de prendre en compte les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans la conduite de ses activités. SOFIDY considère en outre qu'intégrer ces enjeux dans l'ensemble de ses processus contribue à obtenir une performance durable à long terme, et que ces facteurs constituent des sources d'opportunités en matière d'investissement.

SOFIDY a signé les Principes de l'Investissement Responsable (UN PRI) en 2013 et s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue. Le groupe Tikehau est signataire des UN PRI.

En 2020, Tikehau Capital, société mère de SOFIDY, a reçu le plus haut score A+ par les UN PRI, pour la 2e année consécutive, pour son module stratégie et gouvernance ESG.

Signatory of:



SOFIDY est un membre de l'ASPIM et participe de manière active à la promotion des meilleures pratiques sectorielles en matière d'intégration ESG.



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES SOCIÉTÉS
DE PLACEMENT IMMOBILIER

En tant qu'une des principales sociétés de gestion du Groupe Tikehau Capital (le « **Groupe** »), SOFIDY est engagée à porter l'approche d'Investissement responsable du Groupe dans ses stratégies d'investissement. SOFIDY a aussi la volonté de mener une politique Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) exemplaire.

Ainsi, SOFIDY s'engage autour de 4 thèmes prioritaires :

	GOVERNANCE ET INVESTISSEMENT RESPONSABLE 	CHANGEMENT CLIMATIQUE ET BIODIVERSITÉ 	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 	SATISFACTION CLIENT ET RELATION AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES
ENGAGEMENT ESG	Politique d'investissement responsable : 100 % des nouveaux investissements avec un score ESG et à terme, 100 % du patrimoine.	- SOFIDY prend en compte les risques et opportunités liés au changement climatique. - Analyse du risque climatique et de biodiversité.	- Au travers de ses activités d'investissement et de gestion immobilière, SOFIDY finance l'économie réelle - SOFIDY contribue à la création d'emplois via ses investissements dans les commerces et services de proximité. - SOFIDY s'inscrit dans une démarche de consommation de proximité.	Une attention particulière à la transparence et à la communication régulière avec ses clients-investisseurs : objectif de communiquer de façon croissante sur la performance extra-financière.
POLITIQUE RSE	La gouvernance et l'alignement d'intérêts entre le Groupe et ses collaborateurs (intéressement salarié, participation programme d'attribution d'actions gratuites).	- SOFIDY déploie des plans d'action visant à réduire ses impacts directs au changement climatique. - SOFIDY contribue à la mesure de l'empreinte carbone des opérations du Groupe Tikehau Capital.	- Plan d'action pour faire progresser la parité dans les équipes de management. - La diversité et le développement des talents sont considérés comme des leviers de croissance.	- SOFIDY favorise l'insertion des talents locaux. - SOFIDY développe des partenariats dans le cadre de stages et d'apprentissages. - SOFIDY renforce sa politique d'achats responsables.



Nos engagements ESG dans notre activité de gestion d'actifs

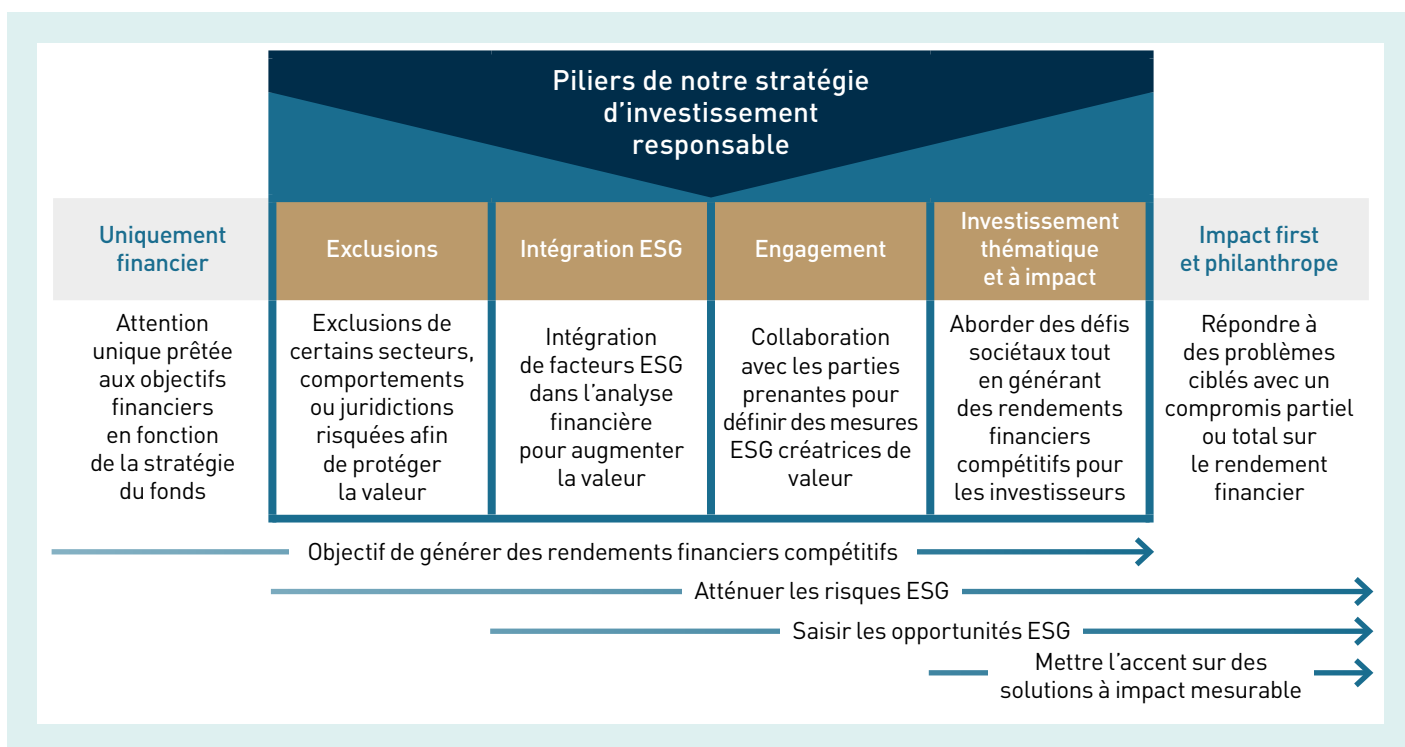
GOVERNANCE ET INVESTISSEMENT RESPONSABLE

► Notre stratégie d'investissement responsable

L'approche d'investisseur responsable repose sur trois principes clés :

- **Gestion de conviction** : SOFIDY fonde ses décisions d'investissement sur ses convictions propres. Cette approche est affirmée par des partis pris marqués dans la gestion et l'absence d'investissement dans certains secteurs.
- **Vision de long terme** : L'ambition de la société de gestion est de créer de la valeur sur le long-terme. SOFIDY privilégie les investissements s'inscrivant dans des tendances structurelles durables offrant ainsi des perspectives de croissance soutenues.
- **Transversalité** : Les bonnes pratiques en matière ESG et responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) sont identifiées et partagées entre les différentes lignes de métier du groupe. L'équipe de SOFIDY bénéficie de l'appui de l'équipe ESG du groupe Tikehau Capital.

La politique d'investissement responsable de SOFIDY couvre le spectre complet de l'investissement responsable à travers quatre piliers qui vont des exclusions jusqu'au développement de produits dédiés à des thématiques ESG.



La politique d'investissement responsable de SOFIDY repose sur deux objectifs principaux qui sont :

UN OBJECTIF DE MOYENS...

... avec la mise en place de critères ESG par fonds, d'un système de notation et de transparence sur les reportings.

UN OBJECTIF DE RÉSULTAT...

... avec l'amélioration de la notation extra-financière des fonds.

► Politique d'exclusion

Le Groupe Tikehau Capital a défini une politique d'exclusion qui couvre des secteurs dont les impacts négatifs pour l'environnement ou la société ont été démontrés. Cette politique d'exclusion a été construite sur la base de critères les plus objectifs possible. Au-delà des cadres réglementaires et des dispositifs internationaux existants (exemple : lois et réglementations nationales, Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, position d'agences internationales, etc.), le Groupe fait appel à son réseau d'experts dès que cela est pertinent. En septembre 2020, quatre secteurs sont exclus de l'univers d'investissement du Groupe :

- les armes controversées,
- la prostitution et la pornographie,
- le charbon thermique⁽¹⁾,
- le tabac⁽²⁾ et la marijuana⁽³⁾.

Par ailleurs, le Groupe a défini une watchlist (« liste de surveillance ») à trois niveaux visant à identifier les secteurs, géographies (e.g. pays non coopératifs ou sanctionnés) et comportements (e.g. allégation de corruption, d'évasion fiscale ou de blanchiment d'argent, autre allégation de violation du Pacte Mondial des Nations Unies, etc.) qui peuvent impliquer des externalités négatives sur l'environnement ou la Société.

Les investissements dans des actifs ou avec des contreparties pouvant présenter des risques éthiques sont soumis à l'approbation du Comité ESG au cas par cas.

► Intégration des risques en matière de durabilité

Intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement

SOFIDY intègre les risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Il s'agit de risques liés à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les principaux risques en matière de durabilité auxquels la société de gestion est exposée sont :

- des risques physiques, tels que le changement climatique ou la perte de biodiversité ;
- des risques de transition aux évolutions induites par la transition écologique, notamment la contribution substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis par le Règlement (UE) 2020/852 dit « Taxonomie⁽⁴⁾ ». Cette contribution substantielle se fait sans causer de préjudice important à chacun des autres objectifs environnementaux pertinents ;
- des risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux.

Les principaux risques en matière de durabilité identifiés sont repris, déclinés et pondérés sous forme d'indicateurs de suivi au sein de la grille de notation ESG « **Acquisition** » intégrée à la prise de décision d'acquisition immobilière.

SOFIDY va mettre en place très prochainement des plans d'actions visant à réduire l'exposition aux principaux risques en matière de durabilité sont identifiés afin d'améliorer le score des actifs au sein de la grille de notation ESG « **Gestion** ».

SOFIDY veillera également à identifier à moyen-terme les potentiels impacts négatifs de ses investissements.

La revue du cadre de gestion des risques de durabilité (choix méthodologiques effectués, qualité des données utilisées...) est effectuée dès que nécessaire et a minima annuellement.

Intégration des risques en matière de durabilité dans la politique de rémunération

La politique de rémunération de SOFIDY prévoit que l'évaluation de la performance individuelle des collaborateurs repose à la fois sur la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs. Ces objectifs comprennent notamment la participation du collaborateur à la politique de SOFIDY en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. SOFIDY intègre dans la rémunération variable individuelle des critères visant à atténuer les risques en matière de durabilité définis par la société de gestion ainsi que la bonne application des procédures et réglementation liées, notamment les règlements Disclosure (UE) 2019/2088 et Taxonomie (UE) 2020/852.

(1) Entreprises exposées à plus de 30 % de leur chiffre d'affaires au charbon thermique.

(2) Hors vente de détail.

(3) Entreprises exposées à plus de 30 % de leur chiffre d'affaires au tabac et à la marijuana.

(4) Atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes

► Intégration ESG

Intégration ESG en phase d'étude pré-acquisition

SOFIDY formalise sa démarche ESG à travers une grille d'analyse extra-financière propriétaire adaptée à chaque activité et à la typologie des actifs immobiliers.

Pour les activités immobilières, la grille ESG « acquisition » est adaptée en fonction du type d'actif considéré (bureaux, commerces...) et des pratiques en matière environnementale et sociétale. La grille de notation est intégrée à la prise de décision. Elle permet d'évaluer le potentiel environnemental et social relatif des actifs en phase d'acquisition.

Focus sur les critères considérés dans la grille pré-acquisition pour nos activités immobilières

- **Gouvernance** – Analyse du (des) locataire(s) et risque de controverse lié à l'activité.
- **Environnement** – Le type de construction, la réversibilité des immeubles, l'analyse de l'état des risques naturels et des risques technologiques et de pollution, le niveau de performance énergétique et la proximité des transports en commun, l'accessibilité à des moyens de transport « doux ».
- **Social** – le respect des normes hygiène et pollution, l'accessibilité PMR (personne à mobilité réduite) pour les bâtiments recevant du public.

En ce qui concerne les activités du marché actions cotées, la politique ESG repose sur un engagement et une conviction forte : les entreprises durables sont celles qu'il faut financer car elles sont la condition d'une croissance durable et vertueuse. Les critères liés à la gouvernance et aux aspects sociaux ont toujours tenu une place essentielle dans les analyses réalisées pour évaluer la santé économique et la pertinence des investissements de SOFIDY. Dans un fonds dédié aux métropoles durables tel que S.YTIC, les critères environnementaux ont aussi nécessairement une place majeure.

La politique ESG est pleinement intégrée à la politique d'investissement et de gestion d'actifs : elle est un élément d'analyse des entreprises en amont de l'opération d'investissement.

Concernant le fonds actions S.YTIC, une grille d'analyse ESG a été élaborée pour évaluer les sociétés. Cette grille prend en compte les impacts positifs et négatifs des produits et services ainsi que des opérations des sociétés émettrices.

Focus sur les critères considérés dans la grille pré-acquisition du fonds actions S.YTIC

- **Gouvernance** – Analyse de l'exposition à des pays à risque en matière de corruption et de violation des droits de l'homme, la qualité du management (capacité à délivrer la stratégie, risque de personne-clé) et de la gouvernance (expertise et diversité des membres du conseil) et la prise d'engagements en faveur du développement durable (signature du Pacte mondial, politique RSE) ou encore de l'exposition à des controverses avérées ou potentielles.
- **Environnement** – Analyse des risques liés aux types d'actifs réels, prise en compte des enjeux liés au changement climatique, à l'économie des ressources et à la transition énergétique ou encore prise en compte de l'exposition à des controverses environnementales avérées ou potentielles.
- **Social** – Analyse des risques sectoriels et/ou propres à l'entreprise en matière de droits de l'homme, santé et de sécurité sur la chaîne d'approvisionnement mais également de l'exposition à des controverses liées aux produits et services, au capital humain ou autres parties prenantes de la chaîne de valeur.

Intégration ESG pendant la phase de détention des actifs

Pour les activités immobilières, la grille ESG « Gestion » est adaptée à la typologie d'actif considéré et comprend des informations sur le suivi de la performance énergétique et les travaux réalisés au cours des dernières années.

Cette grille de notation ESG permettra d'attribuer un score ESG à chaque actif, l'objectif étant, à terme, de faire progresser ce score par des actions concrètes sur les actifs les moins vertueux (« **Best in progress** »).

En parallèle des travaux visant à améliorer la performance énergétique et environnementale des immeubles, une démarche de sensibilisation active auprès des locataires a été mise en place notamment avec un guide utilisateurs présentant des « éco-conseils » pour les aider à réduire leur consommation d'énergie et à utiliser au mieux leurs locaux.

L'ensemble des diagnostics, des plans d'actions, des outils de pilotage et des bonnes pratiques est désormais piloté par le comité ESG de SOFIDY et intégré au quotidien dans la gestion immobilière des actifs. La gestion de la « performance durable » des actifs immobiliers participe fortement à leur valorisation financière dans le temps.

Pour les activités du marché actions cotées, une grille d'analyse ESG spécifique fait apparaître une sélection d'indicateurs, intégrant des critères sectoriels, qui permettront d'établir une note de 0 à 100 % pour chacun des critères Gouvernance, Social-Sociétal et Environnement (« E,S,G »). Les trois notations sont alors pondérées pour obtenir l'évaluation de la société. Les pondérations peuvent évoluer en fonction des secteurs.

La société étudiée avec une note de risque ESG supérieure à 80 % (ce qui signifie que le risque est trop élevé) n'est pas considérée comme éligible à l'investissement.

La note ESG du fonds est calculée sur la base des notations des titres du portefeuille, en prenant en compte leur poids dans le fonds. Un suivi annuel de performance ESG est effectué au sein du fonds S.YTIC.

► Investissement thématique et d'impact

Un fonds actions thématique dédié à la ville durable labélisé ISR

SOFIDY gère un fonds actions thématique, S.YTIC, dont l'objectif est d'investir dans des actions de sociétés européennes cotées actrices du développement durable des métropoles dans les pays développés et conciliant performance financière et extra-financière.



S.YTIC cible plus particulièrement les valeurs actives dans :



- La rénovation urbaine et la verticalisation des métropoles.
- La gestion des infrastructures collectives et le traitement des déchets.
- L'évolution numérique et la transformation du lien social.
- Toute autre tendance amenée à émerger dans l'écosystème des métropoles.

Les critères ESG ont une place majeure pour identifier les opportunités d'investissement dans un fonds dédié au développement des Métropoles Durables.

Le fonds a pour objectif de délivrer une performance financière mais également d'améliorer ses indicateurs extra-financiers en investissant dans des entreprises soucieuses des enjeux sociaux et environnementaux. Dans une optique de transparence, des indicateurs ESG font l'objet d'un suivi (exemple : le pourcentage d'entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies, intensité carbone, croissance des effectifs, féminisation des conseils). Ces indicateurs permettent de mesurer les progrès réalisés par les entreprises dans chacun des critères E, S et G, ainsi que l'effet de sélection du fonds qui cherche à investir dans les sociétés les mieux-disantes au sein de leur segment d'activité.

Pour une information plus détaillée sur l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement, les critères ESG retenus et la méthodologie d'évaluation ESG appliquée ainsi que le profil de risque du fonds S.YTIC, veuillez vous référer à la documentation réglementaire du fonds, mise à jour annuellement et disponible sur notre site internet :

 https://www.sofidy.com/notre-documentation/#s_ytic

CHANGEMENT CLIMATIQUE ET BIODIVERSITÉ

SOFIDY s'efforce de créer des bâtiments sains et à faible empreinte carbone, attrayants pour les usagers et adaptés aux nouveaux modes de vie, de travail et de consommation. Dans tout projet de rénovation, une attention particulière est portée aux conditions de travail.

SOFIDY a pour objet de permettre aux biens immobiliers gérés d'obtenir des labels attestant de leur qualité environnementale, notamment HQE (label visant à matérialiser les performances durables des bâtiments tertiaires, à attester et valoriser leurs performances atteintes) et/ou BREEAM (BRE Environmental Assessment Method, une méthode d'évaluation du comportement environnemental des bâtiments développés par le Building Research Establishment).

En France et dans le reste de l'Europe, les réglementations environnementales sont de plus en plus exigeantes. Pour SOFIDY, le respect et l'anticipation des normes environnementales sont essentiels. Ainsi, SOFIDY s'engage à suivre de manière croissante l'empreinte environnementale de ses actifs immobiliers et à chercher de façon croissante à apporter des améliorations. Pour cela la Société noue des partenariats avec des acteurs de la transition énergétique.

À fin septembre 2020, environ 402 actifs de SOFIDY entrent dans le champ d'application du Décret tertiaire⁽⁵⁾ visant à la réduction des consommations énergétiques et au renforcement de la communication sur cet enjeu auprès de nos locataires.

Afin de remplir pleinement cet objectif, SOFIDY a mis en place un partenariat avec deux acteurs :

Deepki qui apporte à SOFIDY son expertise d'analyse et d'optimisation des données énergétiques des bâtiments en vue d'améliorer la performance énergétique.

Green Soluce est un cabinet de conseil indépendant spécialisé dans l'immobilier et la ville durable.



SOFIDY agit par ailleurs de manière à améliorer la performance énergétique des bâtiments gérés :

- Intervention sur le clos/couvert : isolation des toitures lors des remplacements et changement des ouvrants.
- Actions concernant le choix d'équipements performants lors de remplacements courants (éclairage led, VMC⁽⁶⁾, CVC⁽⁷⁾, et installation de GTC/GTB⁽⁸⁾).
- Actions de régulation et de maintenance des équipements des bâtiments.
- Sensibilisation des locataires et parties prenantes.

Biodiversité

SOFIDY veillera à prendre en compte les impacts de sa stratégie d'investissement sur les risques liés à la perte de biodiversité, notamment lors des phases d'acquisition et de gestion d'actifs immobiliers principalement situés en centre-ville, ainsi que lors d'investissements dans des actions européennes cotées actrices du développement durable des métropoles européennes.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

SOFIDY investit dans tous types d'actifs commerciaux (centre-ville, périphérie, commerces, bureaux, hôtelleries de plein air, logements, etc.), en s'appuyant sur ces principes : faire vivre un quartier, favoriser la consommation en quartier de proximité, le bien-être social et le développement de PME.

L'activité de gestionnaire immobilier de SOFIDY s'inscrit donc dans un cadre social de proximité et de valorisation de la vie locale.

⁽⁵⁾ Le décret tertiaire précise les modalités d'application de l'article 175 de la loi ELAN. Il prévoit la baisse des consommations en énergie finale des parcs tertiaires français avec un premier objectif de moins 40 % à l'horizon 2030.

⁽⁶⁾ Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC).

⁽⁷⁾ Climatisation Ventilation Chauffage (CVC).

⁽⁸⁾ Gestion Technique des Bâtiments (GTB) / Gestion Technique Contrôlée (GTC).

SATISFACTION CLIENT ET RELATION AVEC LES PARTIES PRENANTES EXTERNES

Reporting ESG et transparence

SOFIDY a pour objectif de rendre compte annuellement des résultats de sa politique d'intégration ESG dans le processus de décision des investissements et dans le processus de suivi des progrès ESG.

SOFIDY met, conformément aux dispositions réglementaires, à disposition des investisseurs une information sur les modalités de prise en compte des critères ESG dans sa politique d'investissement. Ce reporting sera aussi relatif à l'exercice de ses droits de vote dans les différentes participations détenues par ses fonds. Ces décisions de vote reposent sur les critères retenus en matière d'ESG.

Engagement

En ligne avec les exigences réglementaires françaises, SOFIDY intègre une clause « baux verts » à des contrats de location de bureaux, afin de gagner en transparence sur les consommations des immeubles (énergie, eau, déchets). En outre, les équipes de SOFIDY diffusent aux locataires des bureaux un guide de bonnes pratiques.

Guide de bonnes pratiques environnementales 2020

Un guide de bonnes pratiques environnementales « Eco guide locataire » a été établi afin de promouvoir les gestes quotidiens éco-responsable et de permettre de réaliser des économies d'énergie grâce à la mobilisation des occupants.



SOFIDY a établi une Charte fournisseur responsable, l'objectif de cette charte est à la fois d'exprimer les attentes de SOFIDY à l'égard de ses fournisseurs et sous-traitants mais également de mettre en place une démarche de progrès vis-à-vis de ses fournisseurs.

SOFIDY attend de ses fournisseurs qu'il se conforment aux Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ainsi qu'à toute réglementation applicable à leurs activités dans la zone où ils interviennent. SOFIDY attend d'eux qu'ils promeuvent et respectent les Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.

SOFIDY s'engage vers la mise en place d'une démarche de progrès définis en commun avec les fournisseurs afin de proposer des solutions contribuant à réduire son impact environnemental ou à améliorer son impact social.

La politique d'engagement actionnarial de SOFIDY s'inscrit dans le cadre de la transposition de la Directive Européenne 2017/828 dite « droit des actionnaires » en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires. Ainsi, conformément à l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, SOFIDY établit une politique d'engagement actionnarial dont le contenu et les modalités sont précisés dans le décret 2019-1235 du 27 novembre 2019. Cette politique s'applique à toutes les activités du marché actions cotées. Elle est revue en tant que besoin par la société de gestion.

La politique d'engagement actionnarial de SOFIDY est disponible ici :

Web <https://www.sofidy.com/wp-content/uploads/2020/11/Politique-engagement-actionnarial.pdf>

Compte rendu 2020 de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial

Compte rendu 2020 de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial SOFIDY s'engage pour un actionnariat actif, durable et collectif au sein des assemblées générales permettant d'accroître la création de valeur, de renforcer la communication, la pédagogie et les relations internes pour les investisseurs et les entreprises, dans une approche pragmatique.



Le compte rendu 2020 de la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial est disponible ici :

Web <https://www.sofidy.com/wp-content/uploads/2021/02/Compte-rendu-politique-engagement-actionnarial-02.2021.pdf>



Gouvernance ESG

COMITÉ ESG DU GROUPE TIKEHAU CAPITAL

11

membres seniors
chargés de piloter
et de structurer
la politique
de développement
durable du groupe.

- **Guillaume ARNAUD**, Président du Directoire de SOFIDY
- **Mathieu CHABRAN**, cofondateur et co-CIO de Tikehau Capital
- **Peter CIRENZA**, Président du Private Equity et Président des Tactical Strategies
- **Olga KOSTERS**, Responsable d'investissement des fonds secondaires de dette privée
- **Marwan LAHOUD**, Président de Ace Capital Partners
- **Cécile MAYER-LÉVI**, Directeur de dette privée
- **Christophe PETIT**, Président de Star America
- **Geoffroy RENARD**, Secrétaire Général
- **Laure VILLEPELET**, Directeur ESG/CSR
- **Daniel CRUISE**, Senior Advisor
- **Bruno de PAMPELONNE**, Président de Tikehau Investment Management et Responsable de la Région Asie

COMITÉ ESG DE SOFIDY

9

membres
dont les membres
du Directoire.

- **Guillaume ARNAUD**, Président du Directoire
- **Jean-Marc PETER**, Directeur Général
- **Jérôme GRUMLER**, Directeur Général Délégué
- **Bastien MARGUERITE**, Secrétaire Général
- **Anne MELLIER**, Directrice RH
- **Alexandre BALADES**, RCCI
- **Guillaume BAUER**, Responsable Gestion des Risques
- **Fabrice DOITEAUX**, Directeur Patrimoine Bureaux
- **Laure VILLEPELET**, Directeur ESG/CSR - Tikehau Capital

Groupe de travail ESG SOFIDY

4

Groupes de travail
ESG
en place

ESG Fonds Immobiliers	ESG Actifs Immobiliers	ESG Actions	ESG Société
• Développer de la labellisation ISR sur les fonds immobiliers • Définir les stratégies ISR des fonds	• Déployer des grilles de notation ESG à l'acquisition et à la gestion • Suivi des performances ESG des actifs • Améliorer la performance ESG des actifs	• Développer de la labellisation ISR sur les fonds OPCVM • Suivi des performances ESG des OPCVM et des poches actions ISR	• Mettre en place des démarches de réduction de l'empreinte carbone de SOFIDY • Sensibiliser et former tous les collaborateurs aux enjeux d'une démarche ESG

Tous les niveaux hiérarchiques sont impliqués dans le déploiement de la politique ESG de SOFIDY. Il s'agit d'une démarche transversale qui touche l'intégralité de nos activités, de la déclinaison de mesures pratiques dans notre vie professionnelle quotidienne, au monitoring des consommations sur nos actifs, jusqu'à la prise en compte de la performance extra-financière des fonds gérés.

De nombreuses actions ont déjà été engagées : mise en place d'un comité ESG, mise en place d'une charte ESG, démarche de réduction de l'empreinte carbone de SOFIDY (dématérialisation, tri des déchets, etc.), processus de labellisation de fonds, suivi des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effets de serre de certains de nos actifs dans le cadre du décret tertiaire...

Parmi les principales démarches ESG ciblées de SOFIDY :

- Action de sensibilisation et formation de tous les collaborateurs aux enjeux d'une démarche ESG
- Démarche de labélisation ISR immobilier, tous les Fonds d'Investissement Alternatifs « FIA » immobiliers gérés par SOFIDY ont vocation à converger vers ce label à moyen terme et doivent être en mesure de suivre quelques indicateurs clés à court terme
- Mettre en place une organisation pour une collecte massive des données ESG (consommations d'énergie et émissions de GES notamment) de l'intégralité du patrimoine géré et non pas uniquement pour les actifs ciblés par le Décret tertiaire
- Préparer la communication de nos fonds en matière de performance « extra financière » pour la fin de l'année 2021.

Le comité ESG du Groupe Tikehau Capital, dont le président de SOFIDY est membre, est en charge de la définition de la politique ESG au niveau groupe. SOFIDY a également créé son propre comité ESG qui comprend notamment des membres du directoire afin de définir et promouvoir la politique ESG dans le cadre de la société de gestion.

Le comité ESG de SOFIDY a pour principales missions :

- D'analyser et de mettre en place des propositions et solutions relatives aux problématiques ESG actuelles et futures, ainsi que permettre à la Société d'améliorer ses performances en la matière.
- De définir la politique ESG et de contrôler sa mise en œuvre à tous les niveaux de la Société.
- De définir les secteurs et les catégories d'investissement identifiés comme « sensibles » au-delà des exclusions du groupe.
- Se prononcer sur les problématiques ESG soulevées par des collaborateurs de la Société, notamment relatives à des risques sociaux, éthiques, de pollution ou toutes autres problématiques liées aux enjeux ESG pouvant survenir dans le cadre de l'activité professionnelle des collaborateurs au sein de la Société, dans le respect des autres instances chargées d'étudier ces questions (CSE, SCCI, etc.).
- S'assurer que les engagements ESG de la Société sont respectés.

Le comité ESG a créé des groupes de travail qui ont pour objectif de piloter, d'animer et d'intégrer la stratégie ESG au sein de Société (Fonds Immobiliers, Actis Immobiliers, ESG Actions, ESG Société).

L'équipe ESG dédiée du Groupe accompagne les équipes de SOFIDY et travaille en particulier avec les référents ESG au sein de SOFIDY ainsi qu'avec son comité ESG.

Déclinaison des thèmes prioritaires au niveau de l'approche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise :

Gouvernance :

À travers ses équipes conformité, contrôle interne, la sensibilisation et la formation de tous les collaborateurs, SOFIDY met en œuvre des dispositifs de maîtrise des risques concernant notamment la prévention des conflits d'intérêts, lutte anti-corruption la prévention du blanchiment d'argent, financement du terrorisme, la gestion des données personnelles (RGPD) et la prévention des risques de cyber sécurité ainsi que la mise en place d'une Charte fournisseur responsable.

Changement climatique :

Des actions visant à réduire les impacts des activités de SOFIDY sont en place. L'ensemble des salariés est encouragé à limiter les consommations : efforts de dématérialisation (bulletin de paie, ticket restaurant), mise en place de tri sélectif, de badges à imprimantes, réduction des plastiques à usage unique. Des indicateurs environnementaux sont suivis selon une fréquence annuelle.

Développement économique et des talents :

Mixité et diversité : une attention particulière est portée lors de l'ensemble des processus RH afin de promouvoir la mixité au sein des salariés de SOFIDY et en particulier d'augmenter la diversité de profils au sein des instances de direction et des postes de managers. Des programmes d'identification et d'accompagnement des talents sont en place. De même au niveau des recrutements, une attention particulière est portée sur les listes de candidats présentés. Enfin les partenariats noués avec les collègues et les universités du bassin d'emploi de SOFIDY permettent d'identifier davantage de candidats de profils différents.

Relations avec les parties prenantes externes :

La responsabilité sociétale de SOFIDY se matérialise aussi au sein du tissu économique et social d'Évry où le siège social et la majorité de ses collaborateurs sont implantés. Pour favoriser l'insertion des talents du département de l'Essonne, SOFIDY développe une politique d'apprentissage et de stages en accord avec des collègues et différents instituts d'enseignement supérieur locaux.

Avertissement

Document non contractuel. Ce document est produit par SOFIDY à titre purement informatif. Il ne constitue en rien une proposition de vente ou une sollicitation d'achat, une recommandation d'investissement ou un conseil en investissement, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit. Ce document n'est en outre pas destiné à être distribué à, ou utilisé par, des personnes physiques ou des entités qui seraient ressortissantes ou auraient leur résidence ou leur siège dans un état où sa distribution, publication, mise à disposition ou utilisation seraient contraires aux lois ou règlements en vigueur. Ce document n'est ainsi pas destiné à l'usage des résidents des États-Unis d'Amérique et des « US Persons », telle que l'expression est définie par la « régulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus du ou des OPC décrits dans ce document.

Dans cette Charte ESG, SOFIDY a fait ses meilleurs efforts pour donner dans un langage clair et compréhensible des informations actualisées réputées exactes et fiables par la Société de gestion, afin de permettre aux investisseurs et épargnants de mieux comprendre la prise en compte des enjeux ESG dans la ou les politiques d'investissement des fonds décrits dans ce document. Toutefois, la responsabilité de SOFIDY ne saurait être engagée par une prise de décision sur la base de ces informations. En effet, les informations, opinions et évaluations contenues dans ce document reflètent les convictions de SOFIDY au moment de sa publication et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à ou aux OPC mentionnés dans ce document sont décrits dans le Document d'Informations Clés pour l'investisseur (DICI) ou le Document d'Information Clés (DIC). Le DICI, le prospectus ou la note d'information en vigueur, les statuts le cas échéant et les documents périodiques sont sur le site internet de SOFIDY (www.sofidy.com) et/ou sur demande. En cas de doute sur l'adéquation du ou des OPC présentés par rapport à vos objectifs d'investissements et votre profil de risque, veuillez contacter votre conseiller.

Reproduction interdite sans accord exprès de SOFIDY. Les logos et marques des sociétés citées sont utilisés à des fins d'illustration et demeurent la propriété exclusive de chaque titulaire.

SOFIDY SAS - Société de Gestion de fonds immobiliers depuis 1987 - 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF le 10 juillet 2007 sous le n° GP07000042 - Tél. : 01 69 87 02 00 - Fax : 01 69 87 02 01 - www.sofidy.com - Photos non contractuelles.



SOFIDY SAS - Société de Gestion de fonds immobiliers depuis 1987
303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF le 10 juillet 2007 sous le n° GP07000042
Tél. : 01 69 87 02 00 | www.sofidy.com